



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités  
territoriales**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens de communes du département des Côtes d'Armor.

L'enquête sera organisée du **lundi 26 septembre 2022 (9h00) au vendredi 14 octobre 2022 (17h00)**, et sera ouverte dans les mairies suivantes :

Beaussais-sur-Mer	Bourbriac	Bringolo
Bulat-Pestivien	Caulnes	Champs-Géraux (Les)
Châtaudren-Plouagat	Chapelle-Blanche (La)	Corseul
Dinan	Erquy	Evran
Faouët (Le)	Fœil (Le)	Fréhel
Gommenec'h	Goudelin	Guingamp
Guitté	Hénanbihen	Kerfot
Lamballe-Armor	Lanfains	Langoat
Lanleff	Lanmérin	Lannebert
Lannion	Lanrodec	Loc-Envel
Loguivy-Plougras	Maël-Pestivien	Matignon
Mené (Le)	Pabu	Paimpol
Plancoët	Pléboulle	Pléhédel
Plélo	Plémy	Pléneuf-Val-André
Plérin	Plésidy	Pleslin-Trigavou
Plestin-les-Grèves	Pleudaniel	Pleudihen-sur-Rance
Plévenon	Plœuc-l'Hermitage	Plouaret
Plouasne	Ploubezre	Plouézec
Ploufragan	Plougonver	Ploulec'h
Ploumagoar	Ploumilliau	Plounevez-Moëdec
Plourivo	Pluduno	Plurien
Pommerit-le-Vicomte	Pont-Melvez	Pordic
Quemperven	Quévert	Roche-Jaudy (La)
Rospéz	Ruca	Saint-Agathon
Saint-Bihy	Saint-Brandan	<b>Saint-Brieuc</b>

Saint-Cast-le-Guildo	Saint-Connan	Saint-Gildas
Saint-Gilles-les-Bois	Saint-Hélen	Saint-Jacut-de-la-Mer
Saint-Jean-Kerdaniel	Saint-Jouan-de-l'Isle	Saint-Judoce
Saint-Michel-en-Grève	Saint-Lormel	Taden
Saint-Pôtan	Trédaniel	Trébry
Trégueux	Tréduder	Trémel
Trélivan	Tréméven	Trémereuc
Vieux-Bourg (Le)	Trévélec	Yvias
Vieux-Marché (Le)		

Le porteur du projet est M. le Ministre de l'Intérieur, Direction du numérique, Centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17, rue du Rempart St-Etienne, 31500 Toulouse.

Le préfet des Côtes d'Armor est le coordonnateur de l'enquête et en centralise les résultats.

M. Francis OHLING est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier **numérisé** (mémoire explicatif et plan(s) associé(s)) afférent à **chaque commune, listée à l'article 1<sup>er</sup> susvisé**, auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour la mairie de Saint-Brieuc, siège de l'enquête, il conviendra préalablement de prendre rendez-vous pour consulter le dossier : par téléphone au 02 96 62 55 06 ou par courriel à l'adresse suivante : [service.election@saint-brieuc.fr](mailto:service.election@saint-brieuc.fr)

Le commissaire enquêteur disposera de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs, de la liste des communes concernées et des plans associés.

Il se tiendra à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

<b>Permanences commissaire-enquêteur</b>			
<b>Lieux</b>		<b>Dates</b>	<b>Horaires de permanence</b>
<b>Mairies</b>	<b>adresses</b>		
<b>SAINT BRIEUC</b>	place du Général de Gaulle	Le lundi 26/09/2022	14h00-17h00
<b>LANNION</b>	place du Général Leclerc	Le vendredi 30/09/2022	14h00-17h00
<b>DINAN</b>	Pôle « service à la population » situé à l'Atelier, 5 bis rue Gambetta	Le jeudi 06/10/22	14h00-17h00
<b>GUINGAMP</b>	1, place du Champ au Roy	Le vendredi 14/10/22	09h00-12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront formuler des observations et

les consigner directement par écrit, soit :

- sur le registre principal à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur qui sera ouvert à la mairie de Saint-Brieuc (sur rdv sauf lors de la permanence du commissaire enquêteur),
- sur les registres subsidiaires qui seront disponibles dans les mairies de Lannion, Dinan et Guingamp,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Préfecture des Côtes d'Armor DRCT-BDD- Place du général de Gaulle BP 2370  
22023 Saint-Brieuc,
- par voie électronique à son attention également et en précisant en objet « enquête publique servitudes radioélectriques», à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr)

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

Toute personne pourra prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture des Côtes-d'Armor – DRCT – bureau du développement durable ainsi que sur son site internet : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>